

CHARTRE DU BENEVOLAT

Chevigny-Solidarite.fr : une plateforme web pour renforcer les actions de solidarité à Chevigny-Saint-Sauveur

Les habitudes des personnes évoluent : elles disposent de moins de temps et de moins d'envie de s'engager sur un projet associatif de long terme. Pour aider les associations chevignaises à trouver de nouveaux bénévoles, même ponctuellement, la Municipalité met en place le site Chevigny-Solidarité, une plateforme gratuite. Chacun peut donner une heure ou deux de son temps pour venir en aide à une association de sa commune. Réciproquement, toute association chevignaise peut demander un coup de main pour un événement.

Programme solidaire : Chevigny-Solidarité

Tout bénévole qui s'engage dans une action de solidarité proposée par Chevigny-Solidarité se voit remettre la présente Charte. Elle définit le cadre d'intervention des bénévoles au sein du programme Chevigny-Solidarité tant en ce qui concerne l'action solidaire dans laquelle ils s'engagent, que leurs relations avec les autres bénévoles et membres de l'associations.

I. A propos de Chevigny-Solidarité

Notre objectif, faciliter l'engagement des Chevignois et les initiatives solidaires des associations. Notre action vise particulièrement les familles, personnes âgées, fragiles et isolées, dont le bien-être est notre priorité à tous. Dans le contexte actuel, nous pensons que le partage, l'entraide, et le soutien envers nos proches, nos voisins sont indispensables. Il s'agit d'un engagement 100% bénévole, autour de services gratuits, que nous coordonnons en lien avec les associations de la commune. Nous vous remercions pour votre implication, et votre soutien !

II. La place des bénévoles

Dans le cadre du programme solidaire Chevigny-Solidarité, le rôle et les missions des bénévoles sont plus particulièrement les suivants :

1. Je participe au Nettoyage de Printemps
2. Je participe à une collecte du Don du Sang
3. Je donne du temps pour le soutien scolaire
4. Je participe à une collecte alimentaire
5. Je deviens secouriste
6. J'intègre la participation citoyenne
7. J'accompagne nos aînés
8. Je donne un coup de main à la Fête de l'Escargot

Chaque bénévole s'inscrit sur le site www.chevigny-solidarite.fr pour participer au programme solidaire, en précisant l'action à laquelle il/elle souhaite contribuer, ainsi que la date et l'heure de sa disponibilité. Les référents du réseau Chevigny-Solidarité en charge de la coordination de chaque action confirment l'inscription et mettent en relation le bénévole avec les responsables de l'action solidaire qui l'intéresse.

III. Les engagements de Chevigny-Solidarité vis-à-vis des bénévoles

Chevigny-Solidarité s'engage à :

- Informer les bénévoles sur les principaux objectifs et le fonctionnement de la plateforme
- Faciliter les rencontres avec les responsables associatifs et les bénévoles
- Faciliter l'accès du mieux possible aux bénévoles auprès des associations.

IV. Les engagements des bénévoles vis-à-vis de Chevigny-Solidarité et de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur

L'activité bénévole est librement choisie ; mais elle n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage à :

- Adhérer aux valeurs de partage, de solidarité, d'entraide, de gratuité, et de bénévolat de la plateforme Chevigny-Solidarité
- Respecter son fonctionnement et ses règles d'utilisation
- Ne pas demander de rétribution pour son action, comme l'entend la valeur de bénévolat défendue par le réseau au profit d'initiatives solidaires
- Prendre en compte le fait que toutes les fonctions pour la mise en œuvre de son programme solidaire Chevigny-Solidarité sont bénévoles. Les frais de mission éventuels occasionnés par l'accomplissement des actions solidaires sont à la charge des bénévoles qui s'inscrivent dans le programme
- Assurer de façon sérieuse sa mission sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement avec l'association
- Exercer son activité de façon neutre dans le respect des convictions et opinions de chacun
- Demander l'autorisation au réseau avant toute prise d'initiative et toute action menée en son nom
- Respecter la confidentialité des données personnelles des membres des associations
- Bannir toute activité marchande, de démarche de vente de produits ou de services complémentaires, auprès des réseaux associatifs
- Signaler toute dérive, problème, ou situation grave identifiés dans le cadre de sa mission à Chevigny-solidarité

Les règles ci-dessous ne sont pas exhaustives, elles découlent du bon sens, du respect et du savoir-vivre, et de cadre législatif de la République Française.

NB : Les associations et les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible.

Fait à :

Le :

« Bon pour accord après lecture » :

NOM, prénom :

Signature :